



Information Formation de juge niveau 1 GAF

Saison 2022 - 2023

Responsable de la formation : Alice Labarthe

Intervenants : Alice Labarthe, Céline Franc et Stéphanie Haurie

Organisation :

- **Préformation** : $\frac{1}{2}$ journée le **Samedi 8 Octobre 2022** pour les parents qui ne connaissent pas les éléments.

- Salle de Gymnastique de Bruges - Salle Jacques Majau, Avenue de Verdun 33520 Bruges - de 13h30 - 16h30

- **Formation 1** : le **Dimanche 9 Octobre 2022** en présentiel

→ Calcul de la note de départ aux 4 agrès et début du jugement en barres, poutre et sol

- Foyer serge Dufrêche - Complexe Sportif Lachaze - 8 Av. de Grandjean, 33440 Ambarès-et-Lagrave

- **Formation 2** : le **Dimanche 16 Octobre 2022** en présentiel

- Salle du forum - 118 Av. Pasteur, 33185 Le Haillan

→ Jugement aux 4 agrès

- **Formation 3** : le **Dimanche 23 Octobre 2022** en présentiel

- Salle 3-4 à la maison des associations : 153 rue David Johnston 33000 Bordeaux

→ Matin examen blanc / Après-midi : entraînement jugement

Horaires : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

- Examen : le 20 Novembre 2022 (géré par la région)

🔴* **Penser à inscrire les stagiaires à la formation via le Comité de Gironde et à l'examen via la Nouvelle Aquitaine**

Coût de la formation : 40 Euros

- Les stagiaires nés en 2009 et - peuvent suivre la formation, valider l'examen et juger en compétition.
 - 🔴* Attention les 2009 ne pourront juger que si elles ont 14 ans !

🔴 Matériel à avoir, les stagiaires doivent arriver avec les affaires suivantes :

- brochure fédéral A et B à jour de septembre 2022
- feuilles de brouillon en quantité suffisante
- stylos / stabilos pour le jugement.
- Clef USB

La licence n'est pas nécessaire lors des formations, uniquement pour l'examen. Si vous avez déjà un livret de juge, vous pouvez l'amener, nous le mettrons à jour.

Info complémentaire concernant les absences

Le stagiaire doit faire minimum 15h de formation pour pouvoir se présenter à l'examen. En cas d'absence à l'une des journées de formation, des vidéos seront envoyées et devront être jugées (retour par mail). Sans retour de mail, vous ne serez pas autorisé à vous présenter à l'examen.

En cas d'absence à deux journées de formation, vous ne serez pas autorisé à vous présenter à l'examen.